

RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Article 1 : Nature de la rencontre

Tournoi de rugby à QUINZE des équipes masculine et féminine de la DGAC et de Météo-France. Quelques invitations peuvent être lancées à des équipes de partenaires professionnels de la DGAC»

Article 2 : Objectifs

La compétition est ouverte à tous les agents, DGAC et Météo France et leurs ayants droits selon la définition CCAS/SDP afin permettre de se retrouver autour d'une passion commune et créer du lien social.

Article 3 : Participants

Les organisateurs acceptent l'inscription de 8 équipes masculines (rugby à XV) et 6 équipes féminines (rugby à VII) dans la limite de 250 joueurs.

Dans la mesure des places disponibles restantes après la date limite d'inscription, des participants pourront être acceptés suivant des conditions particulières (validation de l'inscription auprès des organisateurs, tout surcoût lié à une inscription tardive sera prise en charge par le retardataire, ...).

Article 4 : Nature de participation

Les participants se divisent en 2 groupes :

- Les joueurs
- Les dirigeants d'équipes (entraîneurs, capitaines, service médical éventuellement...)

Article 5 : Nombre des participants

Le nombre des participants maximum autorisés est 250, dont 230 agents DGAC et Météo France.

Article 6 : Date et lieu

Le TRACE 2012 se déroulera sur les terrains de Bordeaux du 08 au 10 Juin 2012. La prise en charge des participants s'effectue à l'occasion de la soirée d'inauguration et dure jusqu'au dimanche matin

Article 7 : Programme

Vendredi 08 juin 2012: Réception des équipes à l'Etap Hotel de Bordeaux Gare St-Jean

Soirée d'accueil au restaurant Le Carré, Place de Chartrons, à Bordeaux

Samedi 09 juin 2012 : Début du tournoi à 10h et phases finales à partir de 14h00, suivis de la remise des prix et de la soirée de clôture.

Dimanche 10 Juin 2012 : Départ des équipes

Article 8 : Tarif

L'inscription au tournoi, pour les personnels DGAC, est estimée à 95€ (droit de participation UNASACEM inclus) et de 180 € pour les extérieurs (partenaires professionnels de la DGAC)

Les frais de transport jusqu'à Bordeaux

Au coût de la manifestation, il sera nécessaire de rajouter d'autres frais pouvant être envisagés selon les participants : obligation de s'acquitter d'une assurance pour chacun des joueurs ; pharmacie ; ...etc.

Article 9 : Inscriptions

Les inscriptions se feront obligatoirement sur le site www.alpha-sierra.org/unasacem/, et seront closes quand le chiffre de 250 participants sera atteint. A ce moment là une liste d'attente sera ouverte.

Dans tous les cas la date de clôture finale des inscriptions est fixée au **31 mars 2012**. Elle pourrait être modifiée en fonction de contraintes de réservation ou d'autres contraintes indépendantes de notre volonté.

Les inscriptions sont à transmettre à Nicolas Kauss : 124 Cours d'Ornano, 33700 Mérignac

L'inscription sera valide lorsque toutes les pièces du dossier seront parvenues et notamment lorsque le participant aura acquitté les frais de participation.

Article 10 : Dossier d'inscription

Le dossier est constitué :

- Du formulaire signé, imprimé depuis le site UNASACEM Signature valant acceptation du R.I.
- D'un chèque d'un montant de **95€** à l'ordre de TRACE 2012 correspondant à l'avance de la participation à l'événement.
- D'un chèque d'un montant de **180€** à l'ordre de TRACE 2012 pour les participants extérieurs.

Article 11 : Annulation

Après le 31 mars jusqu'au 10 avril inclus un montant de 50% sera retenu
A partir du 11 avril aucun remboursement ne sera effectué.

Toute fois : au delà de cette date, un participant qui annule son séjour se verra facturer tous les frais résultant de sa non-participation. Au plus tard deux mois après la manifestation, il lui sera envoyé un descriptif de ces frais et un chèque de remboursement de la différence entre les frais encourus et l'avance perçue.

Dans le cas où un nouvel inscrit pourrait le remplacer, les frais liés à l'annulation seraient ainsi amoindris.

Article 12 : Publicité

La publicité pour ce tournoi consistera entre autres par :

- Un message d'information adressé aux représentants de chaque équipe ayant déjà participé aux manifestations précédentes
- L'ensemble des moyens de publicité mis en œuvre sur son programme par l'UNASACEM
- Une information spécifique sur le site internet de l'UNASACEM

Article 13 : Assurances

Il est obligatoire pour chacun des joueurs de posséder une assurance « Responsabilité Civile » couvrant les risques inhérents à la pratique du rugby.

Article 14 : Hébergement et repas

L'hébergement sera pris en charge par les organisateurs pour la durée du tournoi.

Les soirées d'ouverture et de clôture, ainsi que le repas du Samedi midi et les petits déjeuners du samedi matin et du dimanche matin seront compris dans le forfait « participation au tournoi »